

Communiqué

NORBORD ANNONCE UN CALENDRIER DE PRODUCTION RÉDUIT POUR LA CHAÎNE 1 DE L'USINE DE PANNEAUX OSB DE CORDELE, EN GÉORGIE

TORONTO, ON (le 29 août 2019) – Norbord inc. (TSX et NYSE : OSB) a annoncé aujourd'hui qu'à compter du 5 septembre, la chaîne 1 de son usine de panneaux à copeaux orientés (OSB) de deux chaînes de Cordele, en Géorgie, fonctionnera à raison d'un calendrier réduit de type 10/4 jusqu'à nouvel ordre en raison des piètres conditions du marché, qui persistent.

Aux États-Unis, les activités de construction domiciliaire ont commencé à ralentir l'automne dernier, occasionnant une demande de panneaux OSB moins élevée que prévu à ce jour. Le calendrier de production réduit à la chaîne 1 de l'usine de Cordele permettra à Norbord de continuer de produire uniquement ce que l'entreprise peut vendre, alors que le marché approche du ralentissement saisonnier des mois d'hiver.

Norbord continuera de desservir ses clients sans interruption. L'usine de Cordele, en Géorgie, dispose de deux chaînes de production et sa capacité de production annuelle déclarée totale s'élève à 1 040 millions de pieds carrés (3/8 po). Le calendrier de production réduit de la chaîne 1 aura une incidence sur environ 12 % de la capacité disponible de l'usine.

Norbord

Norbord inc. est un important producteur international de panneaux dérivés du bois et le plus grand producteur mondial de panneaux à copeaux orientés (panneaux OSB). En plus des panneaux OSB, Norbord fabrique des panneaux de particules, des panneaux de fibres de densité moyenne et des produits connexes à valeur ajoutée. Norbord possède des actifs d'environ 1,9 milliard de dollars et emploie quelque 2 700 personnes dans 17 usines aux États-Unis, au Canada et en Europe. Norbord est une société ouverte et ses actions sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « OSB ».

- Fin -

Renseignements :

Heather Colpitts

Directrice, Affaires de la Société

Tél. : 416 365-0705

info@norbord.com

Le présent communiqué comprend des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris des énoncés à l'égard de notre stratégie, de nos projets et plans, de notre performance financière ou opérationnelle future, ainsi que d'autres énoncés qui expriment les attentes ou les estimations de la direction quant à la performance future. Les énoncés prospectifs se reconnaissent souvent, mais pas toujours, à l'emploi d'expressions comme « préparer », « pro forma », « en bonne voie », « s'attendre à », « estimer », « prévoir », « cibler », « perspective », « planifier », « représenter », « continuer », « avoir l'intention de », « devoir », « sembler », « pouvoir », et de verbes au futur ou au conditionnel comme « pourrait » et « devrait » ainsi qu'à d'autres expressions qui constituent des prévisions, qui laissent entendre que des événements ou des tendances pourraient survenir, lesquels ne concernent pas des sujets de nature historique. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Norbord diffèrent considérablement de ceux avancés ou suggérés dans les énoncés prospectifs.

Bien que Norbord soit d'avis que ces énoncés prospectifs sont fondés sur des bases raisonnables, les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas accorder une confiance indue à de tels renseignements prospectifs. En raison de leur nature, les renseignements prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des risques inhérents et des incertitudes, généraux ou particuliers, qui contribuent à la possibilité que les prédictions, prévisions et autres énoncés prospectifs ne se réalisent pas. Les facteurs qui pourraient entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux exprimés, explicitement ou implicitement, par les énoncés prospectifs sont les suivants : les hypothèses se rapportant aux conditions

économiques et financières aux États-Unis, en Europe, au Canada et à l'échelle mondiale; les risques inhérents à la concentration des produits et au caractère cyclique; l'incidence de la concurrence et des pressions en matière d'établissement des prix; les risques inhérents au fait de dépendre des clients; les incidences des variations de prix et la disponibilité des intrants manufacturiers, y compris un accès ininterrompu aux ressources en fibres, à des prix concurrentiels; la disponibilité de services ferroviaires et d'installations portuaires; les divers événements qui pourraient perturber les activités, y compris les catastrophes naturelles ou les relations continues avec les employés; l'incidence de modifications à la réglementation environnementale ou du non-respect de celle-ci; l'incidence de toute demande de règlement aux termes d'une assurance responsabilité à l'égard des produits qui serait supérieure à la couverture d'assurance; le risque inhérent à une industrie à prédominance de capital; l'incidence du dénouement futur des risques fiscaux; les modifications futures possibles aux lois fiscales; les incidences des risques de change et des fluctuations des taux de change; les coûts d'exploitation futurs; la disponibilité du financement; l'incidence des décisions ou des accords commerciaux transfrontaliers futurs; la capacité de mettre en œuvre une infrastructure des technologies de l'information nouvelle ou améliorée; l'incidence des perturbations ou des défaillances du service des technologies de l'information, ainsi que d'autres risques et facteurs décrits de temps à autre dans les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Sauf si la législation applicable l'exige, Norbord ne prend pas la responsabilité de mettre à jour quelque énoncé prospectif que ce soit, qu'il soit sous forme verbale ou écrite, que la Société peut faire de temps à autre, ou qui peut être fait en son nom, à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, ni de mettre à jour ou de réviser publiquement la liste des facteurs ci-dessus ayant une incidence sur ces renseignements. Veuillez consulter la rubrique intitulée « Renseignements prospectifs » de la notice annuelle datée du 31 janvier 2019 et la mise en garde contenue dans la rubrique « Énoncés prospectifs » du rapport de gestion 2018 daté du 31 janvier 2019, ainsi que le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2019 daté du 31 juillet 2019.